

Décision relative à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'une famille de produits biocides

N° AMM : FR-2019-0064

Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché par reconnaissance mutuelle simultanée de la famille de produits biocides **YANCO TRANSFLUTHRIN PRODUCT FAMILY**,*

de la société YANCO LIMITED

enregistrée sous le numéro BC-SU020550-23

Vu le résumé des caractéristiques du produit en langue anglaise, harmonisé entre les Etats membres concernés par la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée relative à la famille de produit,

Vu les conclusions de l'évaluation du 10 mai 2019,

Considérant que l'efficacité du produit n'est pas démontrée contre les larves et œufs des mites et que par conséquent le produit ne répond pas au critère de l'article 19, paragraphe 1, section b, point i du règlement (UE) N°528/2012 pour cet usage,

Considérant que le produit répond au(x) critère(s) de l'article 19, paragraphe 1 du règlement (UE) N°528/2012 pour les usages contre les mites et moustiques adultes ;

Considérant que des données confirmatoires concernant la détermination de l'énantiomère (1R,3S) de la transfluthrine dans le produit biocide sont nécessaires,

Article 1^{er}

La mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe,

Article 2

Il conviendra de fournir en post-autorisation une méthode spécifique et validée pour la détermination de l'énantiomère (1R,3S) de la transfluthrine dans le produit biocide, et ce dans un délai de 6 mois.

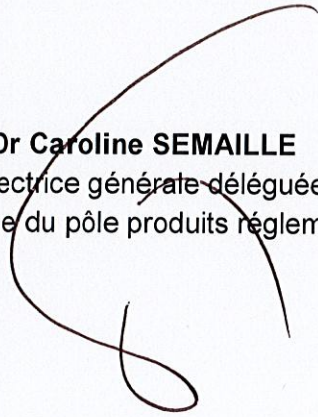
Article 3

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de la présente décision est fixée au 26 mars 2029.

En cas de dépôt d'une demande de renouvellement conformément à l'article 31 du règlement (UE) 528/2012 au minimum 550 jours avant la date d'expiration de la présente autorisation et en l'absence de décision statuant sur son renouvellement avant la date d'expiration, l'autorisation de mise à disposition sur le marché est prolongée de plein droit pour la durée nécessaire à l'achèvement de son évaluation.

A Maisons-Alfort, le **12 JUIN 2019**



Dr Caroline SEMAILLE
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés

ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

Partie I.- Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

| | |
|---------------------------------|------------------------------------|
| Nom commercial | Yanco Transfluthrin Product Family |
| Autre(s) nom(s) commercial(aux) | |

1.2. Type de produit (s)

| | |
|------------------|----|
| Types de produit | 18 |
| | |

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

| | | |
|-------------------------------------|--|--|
| Nom et adresse du détenteur | Nom | Yanco Insecticide Solutions Ireland Limited History |
| | Adresse | Street MBSL, 13 Classon House Street 2 Dundrum Business Park, Dundrum D14 W9Y3 Dublin Ireland |
| Numéro de demande | BC-SU020550-23 | |
| Type de demande | Reconnaissance mutuelle simultanée | |
| Numéro d'autorisation | FR-2019-0064 | |
| Date d'autorisation | Se reporter à la date figurant en première page de la décision | |
| Date d'expiration de l'autorisation | Se reporter à la date figurant en première page de la décision | |

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

| | |
|--------------------------------------|--|
| Nom du fabricant | Yanco Limited |
| Adresse du fabricant | 1 Estuary Banks, Estuary Commerce Park L24 8RQ, Liverpool, Royaume-Uni |
| Emplacement des sites de fabrication | 1 Estuary Banks, Estuary Commerce Park L24 8RQ, Liverpool, Royaume-Uni |

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

| | |
|--------------------------------------|--|
| Substance active | Transfluthrin |
| Nom du fabricant | Bayer SAS Bayer Environmental Science |
| Adresse du fabricant | 16 rue Jean-Marie Leclair, CP 106, 69266 Lyon Cedex 09 France |
| Emplacement des sites de fabrication | Bayer Vapi Private Limited (Formerly, Bilag Industries Pvt. Ltd.) II Phase, GIDC, Vapi-396195, Gujarat State, |

Inde

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) | |
|------------------------|--|------------------|-------------|-----------|-------------------------------|-------------------------------|
| | | | | | Min | Max |
| Transfluthrine | (1R,3S)-3-(2,2-Dichlorovinyl)-2,2-dimethyl-1-cyclopropanecarboxylic acid (2,3,5,6-tetrafluorophenyl)methyl ester | Substance active | 118712-89-3 | 405-060-5 | 0,466 (sans support: 3,66) | 0,466 (sans support: 3,70) |
| 4-tert-butylcyclohexyl | 4-tert-butylcyclohexyl acetate | Parfum | 32210-23-4 | 250-954-9 | 0,08 (sans support: 0,63) | 0,19 (sans support: 1,51) |
| Linalool | 3,7-dimethylocta-1,6-dien-3-ol | Parfum | 201-134-4 | 78-70-6 | 0,095 (sans support: 0,76) | 0,16 (sans support: 1,26) |

2.2. Type de formulation

Produit diffuseur de vapeur

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

1. Information administrative sur le Meta RCP 1

1.1. Identification du Meta RCP 1

| | |
|----------------|-----------|
| Identification | Meta RCP1 |
|----------------|-----------|

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

| | |
|----------|--|
| Numéro 1 | |
|----------|--|

1.3. Type de produit (s)

| | |
|---------------------|----|
| Type de produit (s) | 18 |
| | |

2. Composition du Meta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) | |
|------------------------|---|------------------|-------------|-----------|------------------------------|------------------------------|
| | | | | | Min | Max |
| Transfluthrine | (1R,3S)-3-(2,2-Dichlorovinyl)-2,2-diméthyl-1-cyclopropanecarboxylique acid (2,3,5,6-tetrafluorophenyl)méthyle ester | Substance active | 118712-89-3 | 405-060-5 | 0,466 (sans support: 3,7) | 0,466 (sans support: 3,7) |
| 4-tert-butylcyclohexyl | 4-tert-butylcyclohexyle acétate | Parfum | 32210-23-4 | 250-954-9 | 0,08 (sans support: 0,63) | 0,08 (sans support: 0,63) |
| Linalool | 3,7-diméthyl-3-octène-2-ol | Parfum | 201-134-4 | 78-70-6 | 0,16 (sans support: 1,26) | 0,16 (sans support: 1,26) |

2.2. Types de formulations

Produit diffuseur de vapeur

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

| Classification | |
|--------------------------|---|
| Catégories de danger | Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 1 |
| Mentions de danger | H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme |
| Etiquetage | |
| Mentions d'avertissement | Attention |
| Mentions de danger | H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme |
| Conseils de prudence | P102 : Tenir hors de portée des enfants P261 : Éviter de respirer les vapeurs P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation |
| Note | |

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Feuille imprégnée contre les moustiques – Intérieur – Non professionnels

| | |
|---|---|
| Type de produit | 18 |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Moustiques - <i>Aedes sp.</i> - <i>Anopheles sp.</i> - <i>Culex sp.</i> Stade adulte |
| Domaine(s) d'utilisation | Intérieur |
| Méthode(s) d'application | Diffusion par combustion La combustion du papier prend en général 5 minutes |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | 1 feuille de papier imprégnée (0,08 X 0,0625) pour 10 m ² de surface au sol |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Non professionnels |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | Livret contenant un maximum de 18 feuilles de papier emballées dans des sachets en Natureflex NK23 (100mm x 160mm ou 85mm x 120mm) Emballages secondaires Option 1: carton (350 x 252x 90mm) contenant entre 240 à 480 sachets Option 2: carton (170 x 110 x 1600mm) *Natureflex est un bioplastique (cellulose laminée avec un film plastique) |

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Après combustion de la feuille de papier imprégnée, quitter la pièce immédiatement et ne pas y entrer pendant 10 minutes.
- Aérer la pièce après utilisation.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas utiliser plus de 2 feuilles par maison et par jour.
- Eviter de respirer les fumées.
- Se laver soigneusement les mains après manipulation.
- Pour éviter le contact alimentaire, ne pas utiliser dans les cuisines ou autres lieux de stockage ou de préparation des denrées alimentaires.
- Eloigner les animaux domestiques pendant l'utilisation.
- Couvrir tous les aquariums avant application.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : rincer avec précaution à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin si une réaction allergique/irritation se développe, persiste ou s'aggrave.
- EN CAS D'INGESTION : consulter un médecin ou appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON et montrer l'étiquette du produit.
- Si l'infestation persiste, contacter un opérateur de la lutte anti-vectorielle professionnel.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 24 mois
- Stocker à l'abri de la lumière.

6. Autre(s) information(s)

Informez le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement
Mettez en place une veille relative à la résistance des moustiques à la substance active transfluthrine et de fournir un bilan de cette veille au renouvellement de l'autorisation.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

| | | | | | |
|------------------------|---|------------------|-------------|-----------|------------------------------|
| Nom commercial | ECO PAPIER INSECTICIDE (LAVANDE) PAPIERS A BRULER | | | | |
| Numéro d'autorisation | | | | | |
| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) |
| Transfluthrine | (1R,3S)-3-(2,2-Dichlorovinyl)-2,2-dimethyl-1-cyclopropane carboxylic acid (2,3,5,6-tetrafluorophenyl)methyl ester | Substance active | 118712-89-3 | 405-060-5 | 0,466 (sans support: 3,7) |
| 4-tert-butylcyclohexyl | 4-tert-butylcyclohexyl acetate | Parfum | 32210-23-4 | 250-954-9 | 0,08 (sans support: 0.63) |
| Linalool | 3,7-dimethylocta-1,6-dien-3-ol | Parfum | 201-134-4 | 78-70-6 | 0,16 (sans support: 1,26) |

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 2

1. Information administrative sur le Meta RCP 2

1.1. Identification du Meta RCP 2

| | |
|----------------|-----------|
| Identification | Meta RCP2 |
|----------------|-----------|

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

| | |
|----------|--|
| Numéro 2 | |
|----------|--|

1.3. Type de produit (s)

| | |
|---------------------|----|
| Type de produit (s) | 18 |
| | |

2. Composition du Meta RCP 2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) | |
|------------------------|---|------------------|-------------|-----------|-------------------------------|-------------------------------|
| | | | | | Min | Max |
| Transfluthrine | (1R,3S)-3-(2,2-Dichlorovinyl)-2,2-diméthyl-1-cyclopropanecarboxylic acid (2,3,5,6-tetrafluorophenyl)méthylester | Substance active | 118712-89-3 | 405-060-5 | 0,466 (sans support: 3,66) | 0,466 (sans support: 3,66) |
| 4-tert-butylcyclohexyl | 4-tert-butylcyclohexyle acetate | Parfum | 32210-23-4 | 250-954-9 | 0,19 (sans support: 1,51) | 0,19 (sans support: 1,51) |
| Linalool | 3,7-diméthyl-1,6-dien-3-ol | Parfum | 201-134-4 | 78-70-6 | 0,095 (sans support: 0,76) | 0,095 (sans support: 0,76) |

2.2. Types de formulations

Produit diffuseur de vapeur

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2

| Classification | |
|--------------------------|--|
| Catégories de danger | Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 1 |
| Mentions de danger | H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme |
| Etiquetage | |
| Mentions d'avertissement | Attention |
| Mentions de danger | H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme |
| Conseils de prudence | P102 : Tenir hors de portée des enfants P261 : Éviter de respirer les vapeurs P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation |
| Note | |

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Feuille imprégnée contre les moustiques – Intérieur – Non professionnel

| | |
|---|--|
| Type de produit | 18 |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Moustiques - <i>Aedes sp.</i> - <i>Anopheles sp.</i> - <i>Culex sp.</i> Stade adulte |
| Domaine(s) d'utilisation | Intérieur |
| Méthode(s) d'application | Diffusion par combustion |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | 1 feuille de papier imprégnée (0,08 X 0,0625) pour 10 m ² de surface au sol La combustion du papier prend en général 5 minutes |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Non professionnels |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | Livrets contenant un maximum de 18 feuilles de papier emballés dans des sachets en Natureflex NK23 (100mm x 160mm ou 85mm x120mm) Emballages secondaires Option 1: carton (350 x 252x 90mm) contenant entre 240 à 480 sachets Option 2: carton (170 x 110 x 1600mm) *Natureflex est un bioplastique (cellulose laminée avec un film plastique) |

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Après combustion de la feuille de papier, quitter la pièce immédiatement et ne pas y entrer pendant 10 minutes.
- Aérer la pièce après utilisation.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas dépasser 2 feuilles par maison et par jour
- Eviter de respirer les fumées.
- Se laver soigneusement les mains après manipulation.
- Pour éviter le contact alimentaire, ne pas utiliser dans les cuisines ou autres lieux de stockage ou de préparation des denrées alimentaires
- Eloigner les animaux domestiques pendant l'utilisation.
- Couvrir tous les aquariums avant application.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : rincer avec précaution à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin si une réaction allergique/irritation se développe, persiste ou s'aggrave.
- EN CAS D'INGESTION : consulter un médecin ou appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON et montrer l'étiquette du produit
- Si l'infestation persiste, contacter un opérateur de la lutte anti-vectorielle professionnel.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié
- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 24 mois
- Stocker à l'abri de la lumière

6. Autre(s) information(s)

Informez le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement
Mettez en place une veille relative à la résistance des moustiques à la substance active transfluthrine et de fournir un bilan de cette veille au renouvellement de l'autorisation.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

| | | | | | |
|------------------------|---|------------------|-------------|-----------|-------------------------------|
| Nom commercial | ECO PAPIER INSECTICIDE (LAVANDE) PAPIERS A BRULER | | | | |
| Numéro d'autorisation | | | | | |
| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) |
| Transfluthrine | (1R,3S)-3-(2,2-Dichlorovinyl)-2,2-dimethyl-1-cyclopropane carboxylic acid (2,3,5,6-tetrafluorophenyl)methyl ester | Substance active | 118712-89-3 | 405-060-5 | 0,466 (sans support: 3,7) |
| 4-tert-butylcyclohexyl | 4-tert-butylcyclohexyl acetate | Parfum | 32210-23-4 | 250-954-9 | 0,19 (sans support: 1,51) |
| Linalool | 3,7-dimethylocta-1,6-dien-3-ol | Parfum | 201-134-4 | 78-70-6 | 0,095 (sans support: 0,76) |

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 3

1. Information administrative sur le Meta RCP 3

1.1. Identification du Meta RCP 3

| | |
|----------------|-----------|
| Identification | Meta RCP3 |
|----------------|-----------|

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

| | |
|----------|--|
| Numéro 3 | |
|----------|--|

1.3. Type de produit (s)

| | |
|---------------------|----|
| Type de produit (s) | 18 |
| | |

2. Composition du Meta RCP 3

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 3

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) | |
|------------------------|--|------------------|-------------|-----------|------------------------------|------------------------------|
| | | | | | Min | Max |
| Transfluthrine | (1R,3S)-3-(2,2-Dichlorovinyl)-2,2-dimethyl-1-cyclopropanecarboxylic acid (2,3,5,6-tetrafluorophenyl)methyl ester | Substance active | 118712-89-3 | 405-060-5 | 0,466 (sans support: 3,7) | 0,466 (sans support: 3,7) |
| 4-tert-butylcyclohexyl | 4-tert-butylcyclohexyl acetate | Parfum | 32210-23-4 | 250-954-9 | 0,08 (sans support: 0,63) | 0,08 (sans support: 0,63) |
| Linalool | 3,7-dimethylocta-1,6-dien-3-ol | Parfum | 201-134-4 | 78-70-6 | 0,16 (sans support: 1,26) | 0,16 (sans support: 1,26) |

2.2. Types de formulations

Produit diffuseur de vapeur

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 3

| Classification | |
|--------------------------|---|
| Catégories de danger | Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 1 |
| Mentions de danger | H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H400: Très toxique pour les organismes aquatiques H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme |
| Etiquetage | |
| Mentions d'avertissement | Attention |
| Mentions de danger | H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme |
| Conseils de prudence | P102: Tenir hors de portée des enfants P261: Éviter de respirer les vapeurs P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P391: Recueillir le produit répandu P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation |
| Note | |

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Feuilles imprégnées contre les mites des vêtements – intérieur – Non professionnels

| | |
|---|---|
| Type de produit | TP18 |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Mites des vêtements (<i>Tineidae sp.</i>) Stade adulte |
| Domaine(s) d'utilisation | Intérieur |
| Méthode(s) d'application | Evaporation |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | Trois feuilles doubles imprégnées (0,16 × 0,0625 m) pour un volume de placard/tiroir/penderie de 0,5 m ³ Efficace jusqu'à 3 mois |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Non professionnels |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | Livrets contenant un maximum de 18 feuilles de papier emballées dans des sachets en Natureflex NK23 (85mm x120mm) Emballages secondaires Option 1: carton (350 x 252x 90mm) contenant 160 sachets *Natureflex est un bioplastique (cellulose laminée avec un film plastique) |

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 3

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Se laver soigneusement les mains après manipulation.
- Eviter tout contact direct ou indirect avec l'alimentation
- Eloigner les animaux domestiques pendant l'utilisation.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : rincer avec précaution à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin si une réaction allergique/irritation se développe, persiste ou s'aggrave.
- EN CAS D'INGESTION : consulter un médecin ou appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON et montrer l'étiquette du produit
- Si l'infestation persiste, contacter un opérateur de la lutte anti-vectorielle professionnel .

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchets dans un circuit de collecte approprié
- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 24 mois
- Stocker à l'abri de la lumière.

6. Autre(s) information(s)

Informez le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 3

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

| Nom commercial | ECOMIT | | | | |
|------------------------|---|------------------|-------------|-----------|---------------------------|
| Numéro d'autorisation | | | | | |
| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) |
| Transfluthrine | (1R,3S)-3-(2,2-Dichlorovinyl)-2,2-dimethyl-1-cyclopropane carboxylic acid (2,3,5,6-tetrafluorophenyl)methyl ester | Substance active | 118712-89-3 | 405-060-5 | 0,466 (sans support: 3,7) |
| 4-tert-butylcyclohexyl | 4-tert-butylcyclohexyl acetate | Parfum | 32210-23-4 | 250-954-9 | 0,08 (sans support: 0,63) |
| Linalool | 3,7-dimethylocta-1,6-dien-3-ol | parfum | 201-134-4 | 78-70-6 | 0,16 (sans support: 1,26) |

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 4

1. Information administrative sur le Meta RCP 4

1.1. Identification du Meta RCP 4

| | |
|----------------|-----------|
| Identification | Meta RCP4 |
|----------------|-----------|

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|

1.3. Type de produit (s)

| | |
|---------------------|----|
| Type de produit (s) | 18 |
| | |

2. Composition du Meta RCP 4

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 4

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) | |
|------------------------|---|------------------|-------------|-----------|------------------------------|------------------------------|
| | | | | | Min | Max |
| Transfluthrine | (1R,3S)-3-(2,2-Dichlorovinyl)-2,2-diméthyl-1-cyclopropanecarboxylic acid (2,3,5,6-tetrafluorophenyl)méthylester | Substance active | 118712-89-3 | 405-060-5 | 0,466 (sans support: 3.7) | 0,466 (sans support: 3.7) |
| 4-tert-butylcyclohexyl | 4-tert-butylcyclohexyle acetate | Parfum | 32210-23-4 | 250-954-9 | 0,08 (sans support: 0,63) | 0,08 (sans support: 0,63) |
| Linalool | 3,7-diméthyl-1,6-dien-3-ol | parfum | 201-134-4 | 78-70-6 | 0,16 (sans support: 1,26) | 0,16 (sans support: 1,26) |

2.2. Types de formulations

Produit diffuseur de vapeur

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 4

| Classification | |
|--------------------------|---|
| Catégories de danger | Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 1 |
| Mentions de danger | H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme |
| Etiquetage | |
| Mentions d'avertissement | Danger |
| Mentions de danger | H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme |
| Conseils de prudence | P102 : Tenir hors de portée des enfants P261 : Éviter de respirer les vapeurs P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P391 : Recueillir le produit répandu P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation. |
| Note | |

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 4

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Cintres anti-mites – Non professionnels - Intérieur

| | |
|---|---|
| Type de produit | 18 |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Mites des vêtements (<i>Tineidae sp.</i>) Stade adultes |
| Domaine(s) d'utilisation | Intérieur |
| Méthode(s) d'application | Evaporation |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | Un cintre contenant trois feuilles simples imprégnées (0.08 x 0.0625 m) pour un volume de 0.25 m ³ de placard/tiroir/penderie. Efficace jusque 3 mois |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Non professionnels |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | Cintres emballés individuellement dans des sachets en plastique Natureflex NK23 (105 x 165mm ou 110 x 160mm) Emballages secondaires Cartons (kraft) contenant 1 à 10 cintres Cartons (170 x 180 x 180mm) contenant 24 à 48 cintres *Natureflex est un bioplastique (cellulose laminée avec un film plastique) |

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 4

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Accrocher un cintre sur la barre de la penderie pour protéger 0,25 m³ ou à l'intérieur de la porte de la penderie.
- Placer un cintre par tiroir ou sac de linge

5.2. Mesures de gestion de risque

- Se laver soigneusement les mains après manipulation du produit.
- Tenir les animaux à l'écart des placards et textiles traités.
- Éviter tout contact direct ou indirect avec l'alimentation

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : rincer avec précaution à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin si une réaction allergique/irritation se développe, persiste ou s'aggrave.
- EN CAS D'INGESTION : consulter un médecin ou appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON et montrer l'étiquette du produit.
- Si l'infestation persiste, contacter un opérateur de lutte antiparasitaire professionnel

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 24 mois
- Stocker à l'abri de la lumière.

6. Autre(s) information(s)

Informez le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 4

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

| Nom commercial | CROCHETS ANTI-MITES | | | | |
|------------------------|---|------------------|-------------|-----------|------------------------------|
| Numéro d'autorisation | | | | | |
| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) |
| Transfluthrine | (1R,3S)-3-(2,2-Dichlorovinyl)-2,2-dimethyl-1-cyclopropane carboxylic acid (2,3,5,6-tetrafluorophenyl)methyl ester | Substance active | 118712-89-3 | 405-060-5 | 0,466 (sans support: 3,7) |
| 4-tert-butylcyclohexyl | 4-tert-butylcyclohexyl acetate | Parfum | 32210-23-4 | 250-954-9 | 0,08 (sans support: 0,63) |
| Linalool | 3,7-dimethylocta-1,6-dien-3-ol | parfum | 201-134-4 | 78-70-6 | 0,16 (sans support: 1,26) |